Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20260611-D12_06_2026-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 *juin 2026*

L'an deux mil vingt-six, le onze du mois de juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence d'Anne Marie KERVIEL, maire, dûment convoqués le cinq juin 2026.

Présents : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Marie HAMEURY, Philippe RAGUENES, Tanguy HAMON, Fanny GOSNET, Nadine LARHANTEC, Matthieu LE LAY, Bernard MALLE, Camille PLOUGASTEL.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : 3
Absents excusés : *Véronique REGUER (a donné pouvoir à Philippe RAGUENES), Morgane GALAND (a donné pouvoir à Marie HAMEURY), Corinne IRVOAS, Sylvain LESPAGNOL (a donné pouvoir à Anne Marie KERVIEL), Arnaud MADEC.*
Le secrétariat a été assuré par : Tanguy HAMON

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°11/06 2026 Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Sécurité Routière pour l'exercice 2026

Madame le Maire expose les différents travaux de réfection et de sécurisation des routes sur le territoire de la commune, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à la somme de 72 647.75 € HT soit 87 177.30€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre du Fond Départemental de Sécurité Routière.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
EUROVIA	58 746.75€ HT	FDSR	20 000€ HT
COLAS	13 901€ HT	Pacte Finistère	15 000€ HT
		Autofinancement	***52 647.75€ HT***
TOTAL	**72 647.75€ HT**	**TOTAL**	**72 647.75€ HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à la somme de 72 647.75€ HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement exposé ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du Fonds Départemental de Sécurité Routière.

Fait et délibéré en séance
Le 11 juin 2026.

Le Maire,
Anne Marie KERVIEL

Le secrétaire de séance,
Tanguy HAMON

Publiée le : 18/06/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 18/06/2026

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.